

UN CONSEILLER NUMÉRIQUE POUR VOUS ACCOMPAGNER

AUTONOMIE NUMÉRIQUE • ACCÈS AUX DROITS ET LOISIRS • DÉMARCHES EN LIGNE



Opération soutenue par l'État dans le cadre
du dispositif Conseiller numérique France Services
www.conseiller-numerique.gouv.fr



► **Le conseiller numérique vous aide à :**

- Prendre en main un équipement informatique (smartphone, ordinateur, tablette, etc.)
- Installer des logiciels et vous former aux outils bureautiques (excel, word, etc.)
- Créer et gérer une adresse électronique
- Installer et utiliser des applications utiles sur un smartphone
- Naviguer sur internet : (Pôle emploi, Caf, Youtube, etc.)
- Vous initier à l'utilisation des plateformes/applications de communication (scolarité, réseaux sociaux, recherche d'emploi...).
- Vous inscrire à des activités de loisirs, effectuer des achats en ligne, etc.

Le conseiller peut aussi vous sensibiliser aux dangers d'internet et à la protection des données.

► **Le conseiller numérique vous accompagne dans votre autonomie numérique, il est ainsi recommandé de vous présenter avec votre propre matériel :**

- Smartphone
- Tablette
- PC portable, etc.

Attention : le conseiller numérique ne réalise pas vos démarches à votre place !

► **Permanences sur rdv uniquement en contactant l'accueil des structures :**

- **Centre social Nelson Mandela : mercredi 9h30-12h, vendredi 14h-17h30**

3, avenue Saint-Saëns
01 69 25 40 20

- **Maison des Seniors : mardi 14h-17h**

Place du 19 Mars 1962
01 69 63 98 10

- **Centre Municipal de la Guette : mercredi 13h30-17h30, jeudi 8h30-12h**

6, allée de la Guette
01 80 37 23 00